

N° 20

Séance du 1^{er} février 2022

OBJET :

**AVENANT N°1
À LA
CONVENTION
DE TRANSFERT
DE LIGNES
DE TRANSPORT
NON-URBAIN ET
SCOLAIRE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 25 janvier 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 1^{er} février 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN par Jean-Claude PELLEGRINI, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Christiane BAYET à Géraldine DERGELET, Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Thierry DEVILLE à Lyliane BEYNEL, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Olivier GAULIN à Abderrahim BENTAYEB, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Gilbert LORENZI à Ghyslaine POYET, Cécile MARRIETTE à Christophe BAZILE, Marie-Gabrielle PFISTER à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220201-220201_CC_DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022



Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à David BUISSON, David SARRY à Pascal ROCHE, Frédérique SERET à Patrice POTONNIER , Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christophe DESTRAS

Secrétaire de séance : Marc PELARDY

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	20
Nombre de membres absents non représentés :	1
Nombre de votants :	127

Vu les compétences de Loire Forez agglomération en matière de mobilités,

Le 23 janvier 2018, Loire Forez agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont conclu une convention de transfert, qui définit les modalités du transfert et les conditions de financement des services de transport non urbain et scolaire transférés par la Région à Loire Forez agglomération.

Cette convention a été conclue à la suite de l'extension géographique de Loire Forez agglomération au 1^{er} janvier 2017, entraînant le transfert de services de transport alors intégralement exécutés à l'intérieur du ressort territorial de la communauté d'agglomération.

Ont notamment été transférées les deux lignes non urbaines circulant intégralement sur le périmètre de Loire Forez :

- Ligne TIL 112 « Chalmazel/Montbrison », renommée depuis le 1^{er} septembre 2021 « Cars Région Loire L31 »,
- Ligne TIL 302 « St-Bonnet-le-Château/Montbrison », renommée depuis le 1^{er} septembre 2021 « Cars Région Loire L32 ».

Du fait du transfert de biens mobiliers liés à l'exercice de la compétence « transport » non encore effectif entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire au moment de la conclusion de la convention de transfert entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Loire Forez agglomération, les poteaux équipant les deux lignes interurbaines L31 et L32 n'avaient pas été intégrés dans la convention de transfert du 23 janvier 2018.

L'avenant objet de la délibération a donc pour objet de transférer de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Loire Forez agglomération, la propriété des poteaux des points d'arrêts équipant les arrêts des lignes L31 et L32 de compétence communautaire.

Ainsi, l'avenant prévoit :

- le transfert de propriété, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Loire Forez agglomération, de 83 poteaux équipant les points d'arrêts de l'une des lignes régulières L31 ou L32. Dès signature de l'avenant, la maintenance des poteaux relèvera de Loire Forez agglomération.
- que ce transfert s'effectue à titre gratuit,
- que conformément à la convention de coopération pour la gestion et l'organisation des transports non urbains du 21 janvier 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Loire Forez agglomération mutualisent l'information voyageurs de leurs réseaux de transport routier de voyageurs.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert de propriété de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Loire Forez agglomération, de 83 poteaux équipant les points d'arrêt de l'une des lignes régulières L31 et L32,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Après avoir délibéré par 127 voix pour, le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant de transfert de propriété de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Loire Forez agglomération, de 83 poteaux équipant les points d'arrêt de l'une des lignes régulières L31 et L32,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1^{er} février 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services